

Ecole Mermoz
26 rue d'Iéna
59810 LESQUIN
03 20 16 99 82
Ecolemermoz-lesquin@laposte.net

Protocole d'accueil des élèves de l'école Mermoz LESQUIN **Du 12 mai au 4 juillet 2020**

1 Principes généraux reposant sur le protocole sanitaire-guide relatif aux écoles maternelles et élémentaires communiqué le 3 mai 2020.

Ce protocole concerne les enfants, l'école, les personnels et l'environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19. Il porte sur la période allant du 12 mai 2020 jusqu'aux grandes vacances qui débutent le 4 juillet 2020. Il considère le temps scolaire et périscolaire.

Il repose sur le principe d'une reprise **progressive** et **partielle**.

Rappels en date du 5 mai 2020 : (Données pouvant évoluer)

1. Le nombre d'enfants concernés : 336.
2. 15 enseignants dont 2 indisponibles, soit 11 groupes en présentiel.
3. 13 personnels de Mairie rattachés à l'école.
4. 4 personnels AESH.

2 Modalités de réouverture de l'école à partir du 12 mai.

Le principe de volontariat et de non obligation de la part des familles est retenu, avec la possibilité pour les élèves de travailler à distance.

66 % des élèves reprendraient le chemin de l'école.

Tout parent ayant fait la demande de reprise scolaire s'engage à mettre son enfant à l'école en respectant les jours de rentrée et les nouveaux horaires.

A. Information.

Les parents seront informés des conditions d'ouverture de l'établissement par mail et sur le site de l'école. Ils recevront avant la rentrée une liste de conseils à suivre impérativement, les jours d'accueil de leur enfant

Les associations de parents d'élèves sont impliquées.

Les enseignants, le personnel éducatif ainsi que tous les agents devront appliquer les mesures barrières, les règles de distanciation sociale et le port du masque pour eux-mêmes.

Les parents et élèves devront respecter les mesures barrières et les règles de distanciation sociale.

Le jour de la rentrée les enfants bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation sociale, les mesures barrières, le respect des règles et l'hygiène des mains.

Règles :

- Distanciation d'au moins 1 mètre à tout moment. (Classes, couloirs, toilettes, cour de récréation...)
- Pratique des gestes barrières :
 - o Se laver régulièrement les mains,
 - o Tousser ou éternuer dans son coude.

- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement dans une poubelle.
- Eviter de se toucher le visage (nez, bouche, yeux)
- Déplacements fléchés (Entrées par le hall principal / Sorties par les extérieurs : BCD ou porte à droite de l'ancien bâtiment.) pour ne pas se croiser.
- 3 récréations mises en place le matin et l'après-midi. (48 élèves maxi à la fois dans la cour) avec des zones déterminées par groupe d'enfants.
- Lavage des mains avant de rentrer en classe, notamment après les récréations; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ; le soir avant de rentrer chez soi. à minima.

B. Entrées et sorties de l'école.

La rentrée aura lieu le 12 mai pour les CM2 et le 18 mai pour les autres classes.

Horaires :

- CM2 : 8h30-12h00 14h00-16h30.
- CM1 : 8h45-12h00 14h00-16h45.
- CE2 : 9h00-12h00 14h00-17h00.

Les grilles de l'école seront donc ouvertes à 8h20 pour les CM2, à 8h35 pour les CM1 et 8h50 pour les CE2. Les enfants auront dix minutes pour entrer. **En dehors de ces horaires, votre enfant ne sera pas accepté à l'école.**

Les élèves seront accueillis par les enseignants directement dans la cour.

Ils devront se déplacer en respectant la distanciation et le fléchage.

Ils devront se ranger et se déplacer en file indienne en respectant les distances après chaque récréation ou sorties.

Ils ne doivent pas utiliser les porte-manteaux et garder leurs affaires en classe.

Les parents ont interdiction de se rassembler à l'entrée de l'école.

Les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

La communication Enseignants / Familles passera essentiellement par mails.

3. Aménagement et entretien de l'école.

Chaque élève et chaque membre du personnel pourra se laver les mains (eau, savon liquide, papier à usage unique). Le gel hydro alcoolique sera utilisé en second plan si besoin.

Un bio-nettoyage de l'établissement (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, rampes d'escaliers, interrupteurs, lunettes de toilettes) devra être réalisé plusieurs fois par jour avec les produits adaptés.

Le bio-nettoyage de la classe sera renforcé si un élève est testé positivement pour le COVID-19.

Les classes seront aménagées afin de respecter la distanciation.

Une aération des salles de classes sera effectuée, en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner).

Un fléchage pour les sens de circulation sera effectué.

Des barrières seront posées notamment près des entrées et dans la cour.

Des urinoirs seront condamnés dans les toilettes.

Un marquage sera posé pour les éviers.

4. Adaptation des règles de distanciation sociale.

La règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (1 mètre au moins de chaque côté notamment pour les tables) permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et par gouttelettes.
Elle devra être respectée à tout moment (salles de classe, couloirs, escaliers, cour de récréation ...).

*Afin de respecter cette distanciation, les élèves seront accueillis un jour sur deux à l'école, soit **le lundi et le jeudi pour un groupe et le mardi et vendredi pour l'autre groupe**. Chaque groupe ne devant pas dépasser 12 élèves.*

Tout enfant se présentant à l'école alors qu'il n'est pas prévu ce jour-là ne sera pas accueilli.

Dérogation pour les enfants des parents soignants ou des professions reconnues prioritaires.

Ces enfants pourront être accueillis tous les jours à l'école à condition de se signaler dès à présent auprès du Directeur afin d'établir la mise en place des modalités d'accueil.

5. Restauration :

Les enfants inscrits préalablement seront pris en charge **en classe** par le personnel de cantine dès 12h00. Les repas servis seront froids.
Ils mangeront dans les classes en respectant les règles de distanciation.

6. Activités périscolaires

Un service périscolaire sera mis en place en alternance avec les jours d'école aux mêmes horaires dans un espace dédié. **Les enfants pourront être ainsi accueillis tous les jours.**
Il n'y aura pas de service d'étude ni de prise en charge avant ou après les horaires d'école.

7. Le rôle des parents

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée avant le départ à l'école et au retour à la maison.
Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à **prendre leur température** avant le départ pour l'école. **En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école** et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant.

A noter, afin de ne pas multiplier les cas contacts, **que les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'école.**

8. Le port du masque.

Les enseignants, les personnels municipaux, les AESH porteront un masque.
Le port du masque pour les élèves est recommandé mais pas obligatoire. Il appartiendra aux parents de le fournir s'ils le souhaitent et d'en expliquer le bon usage.

9. Gestion d'un cas suspect dans l'école.

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant (Toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...) constaté par le personnel de l'établissement scolaire doit conduire à **l'éviction immédiate de l'enfant** ainsi que de ses frères et sœurs.

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrières.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif au Covid-19, Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. **Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises.** Les personnels, les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec le malade seront prévenus.

Les règles sont identiques pour les adultes.

10. Cas particuliers.

Enfants ayant un PAI.

La sécurité sanitaire étant prioritaire, les parents des enfants ayant un PAI concernant un problème respiratoire devront s'assurer auprès de leur médecin traitant de la possibilité de reprise. Le protocole pour les PAI alimentaires reste inchangé.

Absence d'un Enseignant.

En cas d'absence d'un Enseignant, afin de respecter le protocole sanitaire, les enfants ne pourront pas être accueillis dans une autre classe ou un autre groupe.

Les Parents auront obligation de les reprendre. Ils seront prévenus au plus vite par mail ou téléphone.